



Le parti socialiste du Valais romand a mis en place un groupe de travail pour évaluer la candidature aux Jeux Olympiques Sion 2026.

Nous vous présentons ci-après les arguments rédigés par le groupe de travail contre cette candidature.

JO Sion 2026 - Argumentaire pour le NON

1. Introduction

La candidature Jeux Olympiques (JO) Sion 2026 pose des questions importantes. Quel sens y a-t-il à organiser des JO en Valais ? Pourquoi faudrait-il engager un budget d'organisation de 2,4 milliards de francs dont plus de la moitié provient de fonds publics ? Quel est l'intérêt des Valaisannes et des Valaisans à s'engager dans ce projet ?

Le contexte de globalisation actuel entraîne notamment un renforcement des inégalités mondiales mais également un changement climatique alarmant. Il est à présent temps de mener une réflexion globale et locale afin de lutter contre cela. Les Jeux Olympiques ne représentent pas, à notre sens et en l'état actuel, cette vision d'avenir pour laquelle nous nous engageons, que ce soit en termes de développement durable, de coopération et de solidarité. Les valeurs dites « olympiques » se sont fourvoyées pour devenir une course aux profits, à la compétition extrême, au gigantisme. Les JO exacerbent le culte du résultat, de l'élitisme et des nationalismes conduisant à des tricheries institutionnalisées comme le dopage et la corruption.

Au-delà des considérations liées à l'institution olympique, nous remettons également en question l'impact qu'aura une telle manifestation sur la vie quotidienne des Valaisannes et des Valaisans. En ce sens, il est paradoxal de vouloir investir de telles sommes alors que des mesures d'économies budgétaires sont imposées à la population que ce soit aux niveaux fédéral, cantonal, voire communal.

2. Analyse des réponses aux questions posées

- La transparence sur les coûts indirects (routes prioritaires selon les besoins des JO, aménagements citadins, surcoûts à charge de la collectivité en relation avec les infrastructures, frais de sécurité supplémentaires, etc...) ne nous paraît ni complète ni crédible puisque la réponse fournie par le Conseil d'Etat est un simple déni de l'existence de coûts indirects. Nous ne pouvons nous satisfaire d'un tel manque de transparence concernant les communes et le canton.

- Le Comité International Olympique (CIO) ne prend pas en charge des déficits éventuels dépassant les réserves prévues. Selon le Conseil d'Etat un risque de déficit est quasiment nul. Aucune réponse ne nous a encore été apportée concernant les responsabilités financières en cas de déficit. Selon la charte olympique, ce sont la ville hôte et le comité d'organisation signataires du contrat qui sont co-responsables financièrement. De notre point de vue, le CIO ne prend aucun risque financier quant à l'organisation et engrange les bénéfices liés aux droits TV et au sponsoring. Le CIO a effet engrangé plus de 3 milliards de bénéfice entre 2013 et 2016 grâce aux JO.

- Lors du vote du 10 juin 2018, Au prétexte que le Valais ne connaît pas la double majorité en droit cantonal, le Conseil d'Etat n'entre pas en matière sur notre exigence de l'application d'une double majorité ville de Sion / Canton du Valais pour maintenir la candidature de Sion 2026. Cependant, rien n'interdit au comité de candidature de s'engager à retirer la candidature si la capitale du canton devait la refuser. Il serait paradoxal que la ville hôte refuse l'organisation des JO et doive ensuite en assumer les risques financiers.

- Le Conseil d'Etat affirme que les montants de préfinancement concernés (12,5 mios pendant 8 ans pour un total de 100 mios) n'impacteront pas les futurs budgets cantonaux. Mais aucune garantie n'est donnée. Il refuse de s'engager pour un rattrapage minimum des coupes budgétaires antérieures tel que proposé dans le papier de position du PSVR du 15.11.2017 : par exemple, les subventions annuelles aux primes de caisse maladie qui ont été abaissées de 50 mios.

Le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur les impacts budgétaires aux niveaux de la Confédération et des communes. La réponse du Conseil d'Etat, qui renvoie aux communes la responsabilité d'éventuels dépassement budgétaires en plus des subsides accordés, n'est pas acceptable.

- Concernant le village olympique, la Ville de Sion entre en matière sur le principe de rester propriétaire du terrain et d'accorder un droit de superficie au futur promoteur, qui devrait présenter des caractéristiques d'intérêt public avec des loyers encadrés. Faute de promoteur intéressé, qui devra prendre la responsabilité de construire et d'exploiter le village olympique (800 logements pour 1600 personnes) ?

Selon une étude d'UBS, le Canton du Valais est déjà, avec Soleure, le canton affichant le taux de logements vacants le plus élevé de Suisse. Quel impact économique aurait une situation de sur-offre de logement pour Sion et sa région ?

3. Conclusion

- Les réponses données à nos cinq points soulevés, seule la question du logement peut paraître partiellement satisfaisante.

- Malgré des risques financiers réels, les JO n'amènent pas d'impact durable pour le Valais puisque très peu d'infrastructures nouvelles seront construites. De plus, une étude menée par un spécialiste du management public et de la gouvernance du sport démontre qu'il n'y a pas d'impact sur l'augmentation du tourisme lié à l'organisation de jeux olympiques, ni avant les jeux, ni après. (cf. Jean-Loup Chappelet, « Jeux Olympiques, raviver la flamme » page 127).

- Si le canton du Valais a besoin de dynamiser certains domaines, il n'a pas besoin de jeux olympiques pour le faire, mais d'une réelle volonté politique.

- Pour respecter les principes du développement durable, le Valais devrait s'orienter vers un tourisme quatre saisons, de proximité et ne pas tout investir sur du tourisme d'hiver, notamment par des jeux d'hiver.

- Pour le Parti socialiste, le développement durable n'implique pas une absence d'investissement d'infrastructures mais bien des investissements durables. Au lieu d'engager plus de 1,2 milliards d'argent public dans l'organisation de jeux olympiques éphémères, l'intérêt général devrait inciter les pouvoirs publics à mieux investir cette somme dans des projets réellement durables comme, par exemple, le second tube du Lötschberg, l'enfouissement des lignes électriques, les subventions aux primes de caisse maladie ou dans la formation.

En vertu de ce qui précède, nous nous opposons à l'organisation des jeux Olympiques d'hiver SION 2026.